



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2017-230

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2017

Sommaire

DEAL

R03-2017-10-10-012 - AP 10/10/2017 - cas par cas - ARM Eau Claire_SAS Belizon (2 pages)	Page 3
R03-2017-10-10-013 - AP 10/10/2017 - cas par cas - ARM Pactole_SAS Guyane Ressources (2 pages)	Page 6
R03-2017-10-10-011 - AP 10/10/2017 - cas par cas - ARM Tawen_SASU SOFERRO (2 pages)	Page 9

DOUANES

R03-2017-10-10-002 - annexe 1 matière contentieuses contributions indirecte (2 pages)	Page 12
R03-2017-10-10-003 - annexe 2 matiere gracieuse contributions indirectes (2 pages)	Page 15
R03-2017-10-10-004 - annexe 3 contributions indirectes transaction simplifiée 4823bis PRS (2 pages)	Page 18
R03-2017-10-10-005 - ANNEXE 4 délit douanier 420D 420 421 (3 pages)	Page 21
R03-2017-10-10-006 - annexe 5 contravention douanière 420D 420 421 (3 pages)	Page 25
R03-2017-10-10-007 - annexe 6 manquement à l'obligation déclarative 420D 420 421 (2 pages)	Page 29
R03-2017-10-10-008 - annexe 7 delit douanier 406 (3 pages)	Page 32
R03-2017-10-10-009 - annexe 8 contravention douanière 406 (3 pages)	Page 36
R03-2017-10-10-001 - Décision 2017 1 Délégation de signature (2 pages)	Page 40

DEAL

R03-2017-10-10-012

AP 10/10/2017 - cas par cas - ARM Eau Claire_SAS
Belizon

*Décision exemptant d'étude d'impact le projet de recherche minière critique Eau Claire sur la
commune de Régina*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Service Planification, Connaissance et Évaluation

Mission autorité environnementale

ARRÊTÉ N°

Portant décision dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet d'autorisation de recherche minière sur la crique Eau Claire à Régina, en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement

LE PRÉFET de la RÉGION GUYANE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la directive 2011/92/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R. 122-2 et R.122-3 ;

VU la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;

VU le décret n° 2010-146 du 26 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 2 août 2017 portant nomination de M. Patrice FAURE, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de demande d'examen au cas par cas ;

VU l'arrêté ministériel du 30 janvier 2013 nommant M. Denis Girou directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral R03-2017-08-31-002 du 31 août 2017 donnant délégation de signature à M. Denis Girou, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane ;

VU le formulaire de demande d'examen au cas par cas présenté par la SAS Belizon, relatif au projet d'autorisation de recherche minière sur la crique Eau Claire à Régina, reçu le 08 septembre 2017 ;

VU le SDOM qui classe le secteur en zone 3 (activités minières autorisées) ;

Considérant que le projet concerne une demande d'autorisation de recherche minière mécanisée sur un secteur d'une superficie totale de 1 km² ;

Considérant que le projet donnera lieu à des impacts limités au tracé d'un layon de pelle de 4 m de largeur pour une longueur totale de 3,8 km, sans abattage de gros arbres, l'ouverture de six lignes de prospection, avec quatre franchissements de cours d'eau, et à la réalisation d'environ quarante puits de sondage qui seront rebouchés dès après le prélèvement ;

Considérant que le projet se situe à proximité aval de la ZNIEFF I « Montagne des Gouffres »;

Considérant que la durée de ces travaux de recherche est réduite (15 jours) et que les impacts en seront limités en intensité et dans le temps ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement, le projet de recherche minière crique Eau Claire, à Régina, est exempté de la réalisation d'une étude d'impact.

Article 2 - La présente décision, prise en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet pourrait être soumis.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la région Guyane et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane et sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Guyane (DEAL Guyane).

Cayenne, le *10 octobre 2017*

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Denis GIROU
Denis GIROU

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa publication :

- d'un recours administratif gracieux auprès du Préfet de la Guyane. L'absence de réponse du Préfet au terme de ce délai de deux mois vaut rejet implicite.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant le rejet du recours administratif gracieux :

- d'un recours contentieux déposé auprès du greffe du tribunal administratif de Cayenne (7, rue Schoelcher – BP 5030 – 97 305 Cayenne Cedex).

Tout recours contentieux doit être précédé d'un recours administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux

DEAL

R03-2017-10-10-013

AP 10/10/2017 - cas par cas - ARM Pactole_SAS Guyane
Ressources

*Décision exemptant d'étude d'impact le projet de recherche minière crique Pactole, sur la
commune de Régina*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT**

Service Planification, Connaissance et Évaluation

Mission autorité environnementale

ARRÊTÉ N°

Portant décision dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet d'autorisation de recherche minière sur la crique Pactole à Régina, en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement

**LE PRÉFET de la RÉGION GUYANE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la directive 2011/92/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R. 122-2 et R.122-3 ;

VU la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;

VU le décret n° 2010-146 du 26 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 2 août 2017 portant nomination de M. Patrice FAURE, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de demande d'examen au cas par cas ;

VU l'arrêté ministériel du 30 janvier 2013 nommant M. Denis Girou directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral R03-2017-08-31-002 du 31 août 2017 donnant délégation de signature à M. Denis Girou, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane ;

VU le formulaire de demande d'examen au cas par cas présenté par la SAS Guyane Ressources, relatif au projet d'autorisation de recherche minière sur la crique Pactole à Régina, reçu le 12 septembre 2017 ;

VU le SDOM qui classe le secteur en zone 3 (activités minières autorisées) ;

Considérant que le projet concerne une demande d'autorisation de recherche minière mécanisée sur un secteur d'une superficie totale de 1 km² ;

Considérant que le projet donnera lieu à des impacts limités au tracé d'un layon de pelle de 4 m de largeur pour une longueur totale de 4,6 km, sans abattage de gros arbres, l'ouverture de sept lignes de prospection, avec quatre franchissements de cours d'eau, et à la réalisation d'environ quarante puits de sondage qui seront rebouchés dès après le prélèvement ;

Considérant que le projet se situe partiellement sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF I « Montagne des Gouffres ») ;

Considérant que le projet se situe partiellement dans des Espaces Naturels à Haute Valeur Patrimoniale du SAR ;

Considérant que la crique Pactole a un état chimique qualifié de « mauvais » et un état écologique qualifié de « moyen », avec un report de l'objectif DCE à 2027 ;

Considérant que la durée de ces travaux de recherche est réduite (15 jours) et que les impacts en seront limités en intensité et dans le temps ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} - En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement, le projet de recherche minière crique Pactole, à Régina, est exempté de la réalisation d'une étude d'impact.

Article 2 - La présente décision, prise en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet pourrait être soumis.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la région Guyane et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane et sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Guyane (DEAL Guyane).

Cayenne, le 10 octobre 2017

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Denis GIROU

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa publication :

- d'un recours administratif gracieux auprès du Préfet de la Guyane. L'absence de réponse du Préfet au terme de ce délai de deux mois vaut rejet implicite.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant le rejet du recours administratif gracieux :

- d'un recours contentieux déposé auprès du greffe du tribunal administratif de Cayenne (7, rue Schoelcher – BP 5030 – 97 305 Cayenne Cedex).

Tout recours contentieux doit être précédé d'un recours administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux

DEAL

R03-2017-10-10-011

AP 10/10/2017 - cas par cas - ARM Tawen_SASU
SOFERRO

*Décision exemptant d'étude d'impact le projet de recherche minière (ARM) crique Tawen, sur la
commune de Roura*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Service Planification, Connaissance et Évaluation

Mission autorité environnementale

ARRÊTÉ N°

Portant décision dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet d'autorisation de recherche minière sur la crique Tawen à Roura, en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement

LE PRÉFET de la RÉGION GUYANE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la directive 2011/92/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R. 122-2 et R.122-3 ;

VU la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;

VU le décret n° 2010-146 du 26 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 2 août 2017 portant nomination de M. Patrice FAURE, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de demande d'examen au cas par cas ;

VU l'arrêté ministériel du 30 janvier 2013 nommant M. Denis Girou directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral R03-2017-08-31-002 du 31 août 2017 donnant délégation de signature à M. Denis Girou, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane ;

VU le formulaire de demande d'examen au cas par cas présenté par la SASU SOFERRO, relatif au projet d'autorisation de recherche minière sur la crique Tawen à Roura, reçu le 07 septembre 2017 ;

VU le SDOM qui classe le secteur en zone 3 (activités minières autorisées) ;

Considérant que le projet concerne une demande d'autorisation de recherche minière mécanisée sur un secteur d'une superficie totale de 2 km² ;

Considérant que le projet donnera lieu à des impacts limités au tracé d'un layon de pelle, par écrasement des petits arbres, sans abattage de gros arbres, avec six franchissements de cours d'eau, et à la réalisation d'environ 36 puits de sondage qui seront rebouchés dès après le prélèvement ;

Considérant que le projet se situe pour partie (ARM est) dans la ZNIEFF 2 « Grande Montagne Tortue » ;

Considérant que le projet se situe à proximité (150 m) du point archéologique d'occupation amérindienne « crique TAOUIN » (ARM est) ;

Considérant que le projet se situe dans une zone forestière de Développement Durable et en amont d'une zone Remarquable du PNRG ;

Considérant que la durée de ces travaux de recherche est réduite (6 jours) et que les impacts en seront limités en intensité et dans le temps ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement, le projet de recherche minière crique Tawen, à Roura, est exempté de la réalisation d'une étude d'impact.

Article 2 - La présente décision, prise en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet pourrait être soumis.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la région Guyane et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane et sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Guyane (DEAL Guyane).

Cayenne, le 10 octobre 2017

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement


Denis GIROU

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa publication :

- d'un recours administratif gracieux auprès du Préfet de la Guyane. L'absence de réponse du Préfet au terme de ce délai de deux mois vaut rejet implicite.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant le rejet du recours administratif gracieux :

- d'un recours contentieux déposé auprès du greffe du tribunal administratif de Cayenne (7, rue Schoelcher – BP 5030 – 97 305 Cayenne Cedex).

Tout recours contentieux doit être précédé d'un recours administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux

DOUANES

R03-2017-10-10-002

annexe 1 matière contentieuses contributions indirecte

Annexe I à la décision n° 2017/1 du 10 oct. 2017 du directeur régional *GRISSET Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Décharg e	Recouvrem ent	Rejet	Restitution	Réduction
LAFRONTIERE Richard (Cayenne CDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	30000	30000	30000	30000	30000
CORRE Jean-Bernard (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
DUCOLI Christophe (Cayenne aeroport BSE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	40000	40000	40000	40000	40000
SCHLOESSER Laurent (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
ANE LAURET Denis (Cayenne bsi cli), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	40000	40000	40000	40000	40000
HANNIBAL Gaetan (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
ROUX Antoine (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
BEULQUE Jacques (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
LUGEZ Eric (Cayenne div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
SOCHA Raymond (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BENDJEMA Abdelkarim (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	40000	40000	40000	40000	40000
DEDE Didier (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	40000	40000	40000	40000	40000
PONET Eric (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	40000	40000	40000	40000	40000
SABOURIN Thierry (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

VERMARE Sylvia (Guyane PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BERTRAND Gilles (Guyane POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de service	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
DEPREZ Jean (Guyane POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent poursuivant	40000	40000	40000	40000	40000
PICHON Patrick (Guyane POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
FORT Frederic (Guyane Pole Gestion et Logistique), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef pôle logistique	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
FREDET Jean-Gael (Guyane SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
EL AFOURI Wassim (St georges de l'oyapock bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	40000	40000	40000	40000	40000
FARAMUS Eric (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
METAY Jean-Philippe (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
HANNAPPE Jean-Louis (St georges de l'oyapok bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	30000	30000	30000	30000	30000
BEN TALEB Youssef (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
MASSONNIE-ROUANE Thierry (St laurent bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	40000	40000	40000	40000	40000
BELMONTE Alain (St laurent maroni bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	30000	30000	30000	30000	30000

DOUANES

R03-2017-10-10-003

annexe 2 matiere gracieuse contributions indirectes

Annexe II à la décision n° 2017/1 du 10 oct. 2017 du directeur régional *GRISSET Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
LAFRONTIERE Richard (Cayenne CDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	30000	30000	30000	30000	30000
CORRE Jean-Bernard (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
DUCOLI Christophe (Cayenne aeroport BSE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	40000	40000	40000	40000	40000
SCHLOESSER Laurent (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
ANE LAURET Denis (Cayenne bsi cli), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	40000	40000	40000	40000	40000
HANNIBAL Gaetan (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
ROUX Antoine (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
BEULQUE Jacques (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
LUGEZ Eric (Cayenne div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
SOCHA Raymond (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BENDJEMA Abdelkarim (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
DEDE Didier (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	40000	40000	40000	40000	40000
PONET Eric (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	40000	40000	40000	40000	40000
SABOURIN Thierry (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

VERMARE Sylvia (Guyane PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BERTRAND Gilles (Guyane POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de service	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
DEPREZ Jean (Guyane POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent poursuivant	40000	40000	40000	40000	40000
PICHON Patrick (Guyane POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
FORT Frederic (Guyane Pole Gestion et Logistique), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef pôle logistique	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
FREDET Jean-Gael (Guyane SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
EL AFOURI Wassim (St georges de l'oyapock bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	40000	40000	40000	40000	40000
FARAMUS Eric (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
METAY Jean-Philippe (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
HANNAPPE Jean-Louis (St georges de l'oyapok bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	30000	30000	30000	30000	30000
BEN TALEB Youssef (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	30000	30000	30000	30000	30000
MASSONNIE-ROUANE Thierry (St laurent bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	40000	40000	40000	40000	40000
BELMONTE Alain (St laurent maroni bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	30000	30000	30000	30000	30000

DOUANES

R03-2017-10-10-004

annexe 3 contributions indirectes transaction simplifiée
4823bis PRS

Annexe III à la décision n° 2017/1 du 10 oct. 2017 du directeur régional *GRISSET Philippe*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
ANE LAURET Denis (Cayenne bsi cli), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	10000	5000	1000	15000
HANNIBAL Gaetan (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	3750	3750	750	15000
ROUX Antoine (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	3750	750	15000
BEULQUE Jacques (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	10000	5000	1000	15000
LUGEZ Eric (Cayenne div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	10000	5000	1000	15000
SOCHA Raymond (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	10000	5000	1000	15000
BENDJEMA Abdelkarim (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	10000	5000	1000	15000
CLEMENT Mathieu (Degrad d cannes port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	3750	3750	750	15000
GIRARD Philippe (Degrad d cannes port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	7500	3750	750	15000
SABOURIN Thierry (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	10000	5000	1000	15000
TREBUIL Michel (Degrad d cannes port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	7500	3750	750	15000
VERMARE Sylvia (Guyane PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	15000	7500	1500	15000
BERTRAND Gilles (Guyane POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de service	15000	7500	1500	15000
DEPREZ Jean (Guyane POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent poursuivant	15000	7500	1500	15000
PICHON Patrick (Guyane POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	15000	7500	1500	15000

FORT Frederic (Guyane Pole Gestion et Logistique), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef pôle logistique	15000	7500	1500	15000
FREDET Jean-Gael (Guyane SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	10000	5000	1000	15000
EL AFOURI Wassim (St georges de l'oyapock bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	7500	3750	750	15000
FARAMUS Eric (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	3750	750	15000
METAY Jean-Philippe (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	3750	750	15000
HANNAPPE Jean-Louis (St georges de l'oyapok bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	7500	3750	750	15000
QUELLERY Marylen (St georges de l'oyapok bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint au chef de bureau	7500	3750	750	15000
BEN TALEB Youssef (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	3750	750	15000
MASSONNIE-ROUANE Thierry (St laurent bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	7500	3750	750	15000
BELMONTE Alain (St laurent maroni bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	7500	3750	750	15000
GELIE Marie-Joseph (St laurent maroni bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	7500	3750	750	15000

DOUANES

R03-2017-10-10-005

ANNEXE 4 délit douanier 420D 420 421

Annexe IV à la décision n° 2017/1 du 10 oct. 2017 du directeur régional **GRISSET Philippe**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
LAFRONTIERE Richard (Cayenne CDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	750	3750	7500
PANIEN Nicolas (Cayenne CDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	750	3750	7500
BARALLE Gerard (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
CORRE Jean-Bernard (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
DE GENDT Ulysse (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
DECOOPMAN Christelle (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	750	3750	7500
DELAUR Nicolas (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	750	3750	7500
DUCOLI Christophe (Cayenne aeroport BSE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	750	3750	7500
FONT Sylvie (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
GUTERMANN Romain (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
LAVIE Catherine (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
LOIR Mathieu (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
MEVEL Loic (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
SCHLOESSER Laurent (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
ANE LAURET Denis (Cayenne bsi cli), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	750	3750	7500
CUDENNEC Jonas (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
DAUDE Michel (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Moniteur de TPCI	750	3750	7500
GAVARD Valerie (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	750	3750	7500
HANNIBAL Gaetan (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
RIBES Pierre-Emmanuel (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent des recherches	750	3750	7500

ROUX Antoine (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
STANISLAS Patrick (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	750	3750	7500
VARLIN Jean-Bernard (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
BEULQUE Jacques (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	2000	5000	10000
LUGEZ Eric (Cayenne div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	2000	5000	10000
SOCHA Raymond (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	2000	5000	10000
BENDJEMA Abdelkarim (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1000	5000	10000
CLEMENT Mathieu (Degrad d cannes port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	750	3750	7500
DEDE Didier (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	750	3750	7500
DIETRICH Veronique (Degrad d cannes port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	750	3750	7500
PONET Eric (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	750	3750	7500
SABOURIN Thierry (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	5000	10000
VERMARE Sylvia (Guyane PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	illimité	100000	250000
BERTRAND Gilles (Guyane POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de service	illimité	100000	250000
DEPREZ Jean (Guyane POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent poursuivant	illimité	100000	250000
PICHON Patrick (Guyane POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	illimité	100000	250000
FORT Frederic (Guyane Pole Gestion et Logistique), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef pôle logistique	illimité	100000	250000
FREDET Jean-Gael (Guyane SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d"Enquêtes	illimité	100000	250000
BERNARD Jules (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
CHAMPERT Nicolas (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	750	3750	7500
EL AFOURI Wassim (St georges de l'oyapock bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	750	3750	7500
FARAMUS Eric (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
METAY Jean-Philippe (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
HANNAPPE Jean-Louis (St georges de l'oyapok bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	750	3750	7500

QUELLERY Marylen (St georges de l'oyapok bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint au chef de bureau	750	3750	7500
BEN TALEB Youssef (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
CUEFF Yvon (St laurent bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
FORRLER Ludovic (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	750	3750	7500
FRUIT Emmanuel (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	750	3750	7500
LACAILLE Marc (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
MASSONNIE-ROUANE Thierry (St laurent bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	750	3750	7500
MASSOTTE Thibaut (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	750	3750	7500
MOUCHOTTE Ghislain (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	750	3750	7500
POUYE Mamadou (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	750	3750	7500
BELMONTE Alain (St laurent maroni bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	750	3750	7500
GELIE Marie-Joseph (St laurent maroni bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	750	3750	7500

DOUANES

R03-2017-10-10-006

annexe 5 contravention douanière 420D 420 421

Annexe V à la décision n° 2017/1 du 10 oct. 2017 du directeur régional *GRISSET Philippe*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
LAFRONTIERE Richard (Cayenne CDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	750	3750	7500
PANIEN Nicolas (Cayenne CDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	750	3750	7500
BARALLE Gerard (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
CORRE Jean-Bernard (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
DE GENDT Ulysse (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
DECOOPMAN Christelle (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	750	3750	7500
DELAUR Nicolas (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	750	3750	7500
DUCOLI Christophe (Cayenne aeroport BSE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	750	3750	7500
FONT Sylvie (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
GUTERMANN Romain (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
LAVIE Catherine (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
LOIR Mathieu (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
MEVEL Loic (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
SCHLOESSER Laurent (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
ANE LAURET Denis (Cayenne bsi cli), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	750	3750	7500
CUDENNEC Jonas (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
DAUDE Michel (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Moniteur de TPCI	750	3750	7500
GAVARD Valerie (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	750	3750	7500
HANNIBAL Gaetan (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500

RIBES Pierre-Emmanuel (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent des recherches	750	3750	7500
ROUX Antoine (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
STANISLAS Patrick (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
VARLIN Jean-Bernard (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
BEULQUE Jacques (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	2000	5000	10000
LUGEZ Eric (Cayenne div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	2000	5000	10000
SOCHA Raymond (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	2000	5000	10000
BENDJEMA Abdelkarim (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1000	5000	10000
CLEMENT Mathieu (Degrad d cannes port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	750	3750	7500
DEDE Didier (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	750	3750	7500
DIETRICH Veronique (Degrad d cannes port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	750	3750	7500
PONET Eric (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	750	3750	7500
SABOURIN Thierry (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	5000	10000
VERMARE Sylvia (Guyane PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	illimité	illimité	illimité
BERTRAND Gilles (Guyane POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de service	illimité	illimité	illimité
DEPREZ Jean (Guyane POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent poursuivant	illimité	illimité	illimité
PICHON Patrick (Guyane POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	illimité	illimité	illimité
FORT Frederic (Guyane Pole Gestion et Logistique), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef pôle logistique	illimité	illimité	illimité
FREDET Jean-Gael (Guyane SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	1000	5000	10000
BERNARD Jules (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
CHAMPERT Nicolas (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
EL AFOURI Wassim (St georges de l'oyapock bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	750	3750	7500

FARAMUS Eric (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
METAY Jean-Philippe (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
HANNAPPE Jean-Louis (St georges de l'oyapok bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	750	3750	7500
QUELLERY Marylen (St georges de l'oyapok bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint au chef de bureau	750	3750	7500
BEN TALEB Youssef (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	3750	7500
CUEFF Yvon (St laurent bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
FORRLER Ludovic (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
FRUIT Emmanuel (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
LACAILLE Marc (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	750	3750	7500
MASSONNIE-ROUANE Thierry (St laurent bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	750	3750	7500
MOUCHOTTE Ghislain (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
POUYE Mamadou (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	750	3750	7500
BELMONTE Alain (St laurent maroni bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	750	3750	7500
GELIE Marie-Joseph (St laurent maroni bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	750	3750	7500

DOUANES

R03-2017-10-10-007

annexe 6 manquement à l'obligation déclarative 420D 420
421

Annexe VI à la décision n° 2017/1 du 10 oct. 2017 du directeur régional **GRISSET Philippe**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
LAFRONTIERE Richard (Cayenne CDP), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000
PANIEN Nicolas (Cayenne CDP), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	25000	25000
CORRE Jean-Bernard (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	25000	25000
DUCOLI Christophe (Cayenne aeroport BSE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	25000	25000
SCHLOESSER Laurent (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	25000	25000
ANE LAURET Denis (Cayenne bsi cli), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	25000	25000
HANNIBAL Gaetan (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	25000	25000
ROUX Antoine (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	25000	25000
BEULQUE Jacques (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	50000	50000
LUGEZ Eric (Cayenne div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	50000	50000
SOCHA Raymond (Cayenne div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	50000	50000
BENDJEMA Abdelkarim (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	25000	25000
CLEMENT Mathieu (Degrad d cannes port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	25000	25000
DEDE Didier (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Rédacteur	25000	25000
DIETRICH Veronique (Degrad d cannes port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	25000	25000
PONET Eric (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	25000	25000
SABOURIN Thierry (Degrad d cannes port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000
VERMARE Sylvia (Guyane PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	300000	150000
BERTRAND Gilles (Guyane POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef de service	300000	150000

DEPREZ Jean (Guyane POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent poursuivant	300000	150000
PICHON Patrick (Guyane POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	300000	150000
FORT Frederic (Guyane Pole Gestion et Logistique), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef pôle logistique	300000	150000
FREDET Jean-Gael (Guyane SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d"Enquêtes	300000	150000
EL AFOURI Wassim (St georges de l'oyapock bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	25000	25000
FARAMUS Eric (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	25000	25000
METAY Jean-Philippe (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	25000	25000
HANNAPPE Jean-Louis (St georges de l'oyapok bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000
QUELLERY Marylen (St georges de l'oyapok bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adjoint au chef de bureau	25000	25000
BEN TALEB Youssef (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	25000	25000
MASSONNIE-ROUANE Thierry (St laurent bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	25000	25000
BELMONTE Alain (St laurent maroni bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	25000	25000
GELIE Marie-Joseph (St laurent maroni bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	25000	25000

DOUANES

R03-2017-10-10-008

annexe 7 delit douanier 406

Annexe VII à la décision n° 2017/1 du 10 oct. 2017 du directeur régional *GRISSET Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
ANE LAURET Denis (Cayenne bsi cli), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	300	1500	3000
CUDENNEC Jonas (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
DAUDE Michel (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Moniteur de TPCI	300	1500	3000
GAVARD Valerie (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	300	1500	3000
HANNIBAL Gaetan (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
LADROUE Claire (Cayenne bsi cli), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
RIBES Pierre-Emmanuel (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent des recherches	300	1500	3000
ROUX Antoine (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
SOTER Eugene (Cayenne bsi cli), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
STANISLAS Patrick (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
VARLIN Jean-Bernard (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
BERNARD Jules (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
CAYEUX Pierre (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
CHAMPERT Nicolas (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
EL AFOURI Wassim (St georges de l'oyapock bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	300	1500	3000
FARAMUS Eric (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
GEMO Philippe (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
GIL Michel (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
GOURVEST Frederic (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000

MARIE Amandine (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
METAY Jean-Philippe (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
MOLAS Cyril (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
PALOL Christelle (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
THOMAS Katia (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
AUSCHE Twydy (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
BARALLE Thomas (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
BEN TALEB Youssef (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
BONNAFOUS Charles (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
CUEFF Yvon (St laurent bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
EYMAR Anthony (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
FORRLER Ludovic (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
FRUIT Emmanuel (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
GAUDIN Yann (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
GENCE Suzon (St laurent bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
BARALLE Gerard (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
BARON Claude (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
CATHELAIN Florence (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	300	1500	3000
CORRE Jean-Bernard (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
DE GENDT Ulysse (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
DECOOPMAN Christelle (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	300	1500	3000
DELAUR Nicolas (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	300	1500	3000
DELOMELLE Roland (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	300	1500	3000

DIETRICH Laurent (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	300	1500	3000
DUCOLI Christophe (Cayenne aeroport BSE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	300	1500	3000
FONT Sylvie (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
GILET Isabelle (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Secrétaire	300	1500	3000
GUTERMANN Romain (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
LAVIE Catherine (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
LOGIN Daniel (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Vaguemestre	300	1500	3000
LOIR Mathieu (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
MEVEL Loic (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
OUAMBA YVES Patrick (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	300	1500	3000
PIERRE Philippe (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
SAMITIER-ANIN Elodie (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
SCHLOESSER Laurent (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
SUERINCK Frederic (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
LACAILLE Marc (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
MASSONNIE-ROUANE Thierry (St laurent bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	300	1500	3000
MENARD Florent (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	300	1500	3000
MOUCHOTTE Ghislain (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
POUYE Mamadou (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
RICHEZ Jean (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
SAINTE-ROSE Sindy (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
URETA Esteban (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000

DOUANES

R03-2017-10-10-009

annexe 8 contravention douanière 406

Annexe VIII à la décision n° 2017/1 du 10 oct. 2017 du directeur régional *GRISET Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BARALLE Gerard (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
BARON Claude (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
CATHELAIN Florence (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	300	1500	3000
CORRE Jean-Bernard (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
DE GENDT Ulysse (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
DECOOPMAN Christelle (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	300	1500	3000
DELAUR Nicolas (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	300	1500	3000
DELOMELLE Roland (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	300	1500	3000
DIETRICH Laurent (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	300	1500	3000
DUCOLI Christophe (Cayenne aeroport BSE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	300	1500	3000
FONT Sylvie (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
GILET Isabelle (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Secrétaire	300	1500	3000
GUTERMANN Romain (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
LAVIE Catherine (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
LOGIN Daniel (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Vaguemestre	300	1500	3000
LOIR Mathieu (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
MEVEL Loïc (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
OUAMBA YVES Patrick (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Cibleur	300	1500	3000
PIERRE Philippe (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000

SAMITIER-ANIN Elodie (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
SCHLOESSER Laurent (Cayenne aeroport BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
SUERINCK Frederic (Cayenne aeroport BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
ANE LAURET Denis (Cayenne bsi cli), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	300	1500	3000
CUDENNEC Jonas (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	300	1500	3000
DAUDE Michel (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Moniteur de TPCI	300	1500	3000
GAVARD Valerie (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	300	1500	3000
HANNIBAL Gaetan (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
LADROUE Claire (Cayenne bsi cli), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
RIBES Pierre-Emmanuel (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent des recherches	300	1500	3000
ROUX Antoine (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
SOTER Eugene (Cayenne bsi cli), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
STANISLAS Patrick (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	300	1500	3000
VARLIN Jean-Bernard (Cayenne bsi cli), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
BERNARD Jules (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
CAYEUX Pierre (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
CHAMPERT Nicolas (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	300	1500	3000
EL AFOURI Wassim (St georges de l'oyapock bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	300	1500	3000
FARAMUS Eric (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
GEMO Philippe (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
GIL Michel (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
GOURVEST Frederic (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
MARIE Amandine (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000

METAY Jean-Philippe (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
MOLAS Cyril (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
PALOL Christelle (St georges de l'oyapock bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
THOMAS Katia (St georges de l'oyapock bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
AUSCHE Twydy (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
BARALLE Thomas (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
BEN TALEB Youssef (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	300	1500	3000
BONNAFOUS Charles (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
CUEFF Yvon (St laurent bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
EYMAR Anthony (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
FORRLER Ludovic (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
FRUIT Emmanuel (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
GAUDIN Yann (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
GENCE Suzon (St laurent bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
LACAILLE Marc (St laurent bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
MASSONNIE-ROUANE Thierry (St laurent bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	300	1500	3000
MENARD Florent (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	300	1500	3000
MOUCHOTTE Ghislain (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
POUYE Mamadou (St laurent bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	300	1500	3000
RICHEZ Jean (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
SAINTE-ROSE Sindy (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000
URETA Esteban (St laurent bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	300	1500	3000

DOUANES

R03-2017-10-10-001

Décision 2017 1 Délégation de signature

CAYENNE, LE 10 OCT. 2017

DR Guyane
8 rue Louis Blanc
97305 CAYENNE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : LANG
Christiane
Téléphone : 0594 29 74 74
Télécopie : 0594 29 74 52
Mél : dr-guyane@douane.finances.gouv.fr

Décision 2017/1 du directeur régional à CAYENNE portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;
Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;
Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe II de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 3 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe III de la présente

décision, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe IV de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe V de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 6 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe VI de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 7 – Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe VII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 8 - Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe VIII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

GRISSET Philippe

